

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil treize,
Le 24 avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire.

Date de la convocation 16 avril 2013

Objet : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Céline MAGNINO, Maurice BONNET-PIRON

EXCUSES : Christophe BUTTIN, Stéphanie GEORGES, Thomas LAQUERRIERE, Maryline BELLAVIGNA

Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer un columbarium au cimetière.

Il expose ensuite que les tarifs des concessions du cimetière ont été fixés en 2004. Il propose donc au conseil de réviser ces tarifs comme suit :

- Concession trentenaire simple de 2.5 m², 300 €
- Concession trentenaire double de 5 m², 600 €
- Caveau rénové, (6/8 places), 2 000 € auxquels on ajoutera le prix d'une concession double, soit au total 2 600 € pour une durée de trente ans.

Lors du renouvellement le concessionnaire ne réglera que le prix de la concession double.

- Emplacement au columbarium : des emplacements de 50m X50mX50m (4 urnes) seront concédés au prix de 350 € pour trente ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VALIDE l'installation d'un columbarium dans le cimetière de Tramolé,

ACCEPTE la révision des prix des concessions selon la proposition de M. le maire.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le : 24/4/2013